



REPUBLIQUE DU BENIN
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN (FNEB)

CONSEIL CENTRAL FEDERAL 2024-2025 (CCF)

**DCCF N°0011-2024/FNEB/CCF/PDT/VP/SG PORTANT DISSOLUTION
DU CODIR, COMITE DE CONTROLE, TOUS LES ORGANES DE RADIO
UNIVERS**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant constitution du Bénin modifiée par la loi n°2019-40 du 1^{er} Novembre 2019 ;
- Vu la loi n°2011-742 du 15 novembre 2007 portant attribution et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu la loi de 1901 à ses dispositions relatives à la liberté syndicale ;
- Vu l'arrêté n°2019-091/MERS/DC/SG/SP-C du 15 avril 2009 portant attribution et fonctionnement de l'Université d'Abomey Calavi ;
- Vu l'article 2 des statuts de la FNEB portant constitution de la FNEB par les sections fédérales de nos différentes Universités et centres Universitaires ;
- Vu l'article 21 des mêmes statuts portant respect par tout étudiant des dispositions des statuts et règlements de la FNEB et conformité de tout étudiant aux textes en vigueur dans les différentes entités ;
- Vu l'article 22 desdits statuts de la FNEB portant sanction pour non-respect de l'article 21 conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de la FNEB ;
- Vu l'article 44 des mêmes statuts qui dispose <<le CCF est l'Organe de Contrôle de la FNEB dans son ensemble ; il en est aussi le conseil et l'arbitre des conflits puis est chargé de veiller au respect strict des textes qui régissent la FNEB et ses Organes de base>> ;
- Vu les articles 56,57 et suivant les statuts de la FNEB qui prévoit la procédure en la matière, et les rapports entre le CCF et les Organes de base ;
- Vu la note de service n°02-2024/UAC/FNEB/CCF/Pdt/VP/SG du CCF en date du 09 août 2024 faisant office d'injonction ;
- Vu les statuts et règlements de radio univers ;

CONSEIL CENTRAL FEDERAL

Siège: Campus d'Abomey-Calavi, Cabine B 23 ; CONTACTS: 53 53 98 81 / 64 86 75 78
N° D'ENREGISTREMENT: 2018/N°090/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN (FNEB)

CONSEIL CENTRAL FEDERAL 2024-2025 (CCF)

- Considérant la correspondance n°001-2024/UAC/FNEB/CCF/Pdt/SG portant demande d'envoyer des textes en date du 25 juillet 2024 ;
- Considérant le refus d'envoi des textes de Radio Univers par ses dirigeants ;
- Considérant les actes antidémocratiques, arbitraires qui s'observent à Radio Univers depuis près de 3 ans ;
- Considérant l'ingérence de certains individus (non étudiants) dans les affaires de Radio Univers en vue de la détourner de ses objectifs ;
- Considérant les malversations financières effectuées par le CODIR ;
- Considérant le non-respect de la note de service n°02-2024/UAC/FNEB/CCF/Pdt/VP/SG du CCF en date du 09 août 2024 faisant office d'injonction de renouvellement au niveau des organes de base de la FNEB ;
- Considérant que l'assemblée générale électorale devrait se tenir depuis le 1^{er} dimanche du mois d'octobre ;
- Considérant le non-respect des textes de Radio Univers ;
- Considérant le communiqué n°0012-24/FNEB/BEF/Pdt/PSG portant sur la situation de Radio Univers ;
- Considérant le vide juridique dans lequel se trouve le CODIR ;

Le Conseil Central Fédéral après analyse décide :

Article 1 : Le CODIR, le Comité de Contrôle ainsi que tous les autres Organes de Radio Univers sont dissous avec effet immédiat.

Article 2 : Tous les biens matériels (clés, cachets, etc...) du Bureau de Radio Univers devront être déposés au bureau du Conseil Central Fédéral avec effet immédiat.

Article 3 : Conformément à l'article 44 des statuts de la FNEB qui dispose <<le CCF est l'Organe de Contrôle de la FNEB dans son ensemble ; il en est aussi le conseil et l'arbitre des conflits puis est chargé de veiller au respect strict des textes qui régissent la FNEB et

CONSEIL CENTRAL FEDERAL

**Siège: Campus d'Abomey-Calavi, Cabine B 23 ; CONTACTS: 53 53 98 81 / 64 86 75 78
N° D'ENREGISTREMENT: 2018/N°090/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA**



REPUBLIQUE DU BENIN
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN (FNEB)
CONSEIL CENTRAL FEDERAL 2024-2025 (CCF)

ses Organes de base>> ; le CCF prend désormais le contrôle de la situation et veillera en toute impartialité à restaurer l'ordre fondamental, démocratique et libre au sein de Radios Univers.

Article 4 : Toute personne qui se rendrait coupable d'entrave à cette décision sera tenue seule responsable des déconvenues de ses actes et en répondra.

Article 5 : La présente décision prend effet à partir de la date de sa signature, abroge toute décision antérieure contraire et est absolument sans recours.

NB : *Le Conseil Central Fédéral (CCF) invite toute la communauté étudiante au respect scrupuleux de la présente décision afin de préserver la paix et la quiétude au sein de la Fédération Nationale des Étudiants du Bénin (FNEB)*

Fait à Abomey-Calavi, le 22 octobre 2024.

Pour le Conseil Central Fédéral,
Le Président



Fortuné HOUEDANOU

Ampliation : MESRS 01 ; Rectorat 01 ; BEF 01 ; Affichage 01 ; Archives 01

CONSEIL CENTRAL FEDERAL

Siège: Campus d'Abomey-Calavi, Cabine B 23 ; CONTACTS: 53 53 98 81 / 64 86 75 78
N° D'ENREGISTREMENT: 2018/N°090/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-ASSOC/SA